



DELIBERATION n° Del.2025-III-56
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Avril 2025

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 Avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 21
- représentés : 2
- absents ou excusés : 10
- votants : 23

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,

Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, François HUSAK, Florence GONZALES, Gilles ANDREVON, Mohammed FAYEK, Julien PORTIER, Véronique BOUCHET, Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Madame Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Monsieur Michel VOISIN
Monsieur David DUNAND-CHATELLET a donné procuration à Madame Véronique BOUCHET

ABSENTS : Agnès BALLIEU, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Olivier TISSOT-DUPONT, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en
Préfecture le
23 AVR. 2025
De la publication le
23 AVR. 2025

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour des travaux de réalisation d'une Structure Artificielle d'Escalade

Rapporteur : Brigitte BOISSON, Adjointe au Maire

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a instauré les Contrats Départementaux Avenir et Solidarité afin d'apporter une aide aux Collectivités.

Ce dispositif est destiné à financer des projets d'investissements portés par les Communes et les intercommunalités notamment en matière de construction et rénovation d'équipements sportifs.

La Commune de Faverges-Seythenex a décidé de déposer une demande de financement pour la réhabilitation de la Structure Artificielle d'Escalade de la salle omnisports.

Cet équipement est devenu obsolète après 25 ans d'utilisation. Il fait partie des structures sportives de la commune les plus utilisées et partagées. En effet, il bénéficie aux enfants des écoles, aux collégiens, lycéens et membres du Club Alpin Français. Il est donc nécessaire de prévoir un équipement accessible au plus grand nombre et évolutif.

Le montant du projet est évalué à 137 000 € HT, la demande de subvention est sollicitée à hauteur de 40% de ce montant soit une aide de 54 800 €. Le solde de l'opération, soit 82 200 €, sera financé par les fonds propres de la commune.

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-  **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute - Savoie au titre des Contrats Départementaux Avenir et Solidarité pour :
 - La réhabilitation de la Structure Artificielle d'Escalade de la salle omnisports au taux de 40% du montant HT des travaux fixé à 137 000 €HT, soit une aide de 54 800 €
-  **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI**



**Le Maire,
Jacques DALEX**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Delibération n° Del-2025-III-56 du 16 Avril 2025